



Aide à la réinsertion de familles
en grande précarité à Madagascar

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

Les adhérents d'ASA France ont été convoqués en Assemblée générale ordinaire par des courriels du 5 et 15 mai 2014.

La réunion a lieu au Centre Jean Bosco à Lyon.

Paul Malartre, président en exercice, ouvre la séance à 20 heures et accueille les présidents des associations membres d'ASA France, les membres des associations qui les accompagnent ainsi que les invités.

Il présente les excuses d'Annette Chantepie, de Patricia Gillard et de Daniel Hibon qui n'ont pu participer à la réunion de ce jour en raison de la grève de certains personnels de la SNCF.

La liste des représentants des associations et des invités figure en annexe I.

- **Rapport moral pour l'exercice 2013**

Paul Malartre prononce l'allocution suivante:

Chers amis,

Nous voilà fidèles à notre rendez-vous annuel qui, outre le plaisir de nous rencontrer, nous permet de revenir sur l'année écoulée et d'ouvrir des perspectives.

Nos journées de juin 2013 avaient été particulièrement fécondes en ce domaine, puisque nous étions repartis avec un certain nombre d'engagements précis à mettre en œuvre et sur lesquels nous allons faire le point.

En saluant chacune et chacun d'entre vous, permettez-moi de relever plus particulièrement la présence d'Henri Balsan, président de la nouvelle association Asam Drôme provençale. Il est toujours agréable de voir naître de nouvelles associations.

Benoit Pelier, déjà présent l'an dernier, est cette fois bien président...

En notre nom à tous je souhaite la bienvenue au Frère Jacques Tronchon, président de l'ASA et membre de droit de notre bureau et à Léonce Wing Kong, Directeur de l'ASA. Nous aurions du mal à concevoir notre rencontre sans leur présence.

Nous remercions de leur présence Monsieur Bruno Perrin, Commissaire aux comptes, et nous devons excuser Monsieur Thierry Jonnard, expert-comptable.

Maryse Mathieu, notre Présidente d'honneur, est elle aussi toujours là, entre deux voyages à Madagascar. Quelle leçon pour nous tous !...

Je parlais d'engagements précis à mettre en œuvre. Vous avez pu en suivre le processus par les comptes rendus des réunions du bureau.

- *La création de groupes de travail : nous y reviendrons demain après-midi. Merci à celles et à ceux qui en ont accepté la responsabilité.*
- *Une journée de travail des présidents d'association avec le bureau. Elle a eu lieu le 4 février à Paris. Cette « première » fut une bonne journée de travail. Aussi nous avons convenu de nous retrouver à nouveau le...4 février 2015.*
- *Une charte pour prochains voyageurs à Madagascar. Nous devons en entériner la dernière rédaction que nous devons à Monique Rey.*
- *Une modernisation de notre communication. Annie Guinard nous avait présenté l'an dernier le projet de nouveau site. Il est maintenant bien en place, agréable à consulter, actualisé régulièrement et très documenté. Merci à Annie pour cette belle réussite.*

Ainsi nous pouvons dire dans ce rapport que, grâce à l'engagement des uns et des autres, le cahier des charges approuvé l'an dernier a été respecté.

Mais si ce bilan mérite une bonne appréciation, nous souhaitons reprendre auprès de vous ce que l'on pourrait nommer des dysfonctionnements.

Dès juillet 2013 nous avons pu découvrir des « appels au peuple » pour le financement de la 17^e promotion partis on ne sait trop comment. Plusieurs d'entre vous nous avaient exprimé un étonnement que nous partageons.

Nous avons revécu la même expérience en mars dernier au moment de l'effondrement du mur. Nous avons modérément apprécié que le bureau d'ASA France soit jugé par certains lent à la réaction alors qu'il n'était pas encore informé.

Ces appels spontanés et généreux, qui bien sûr partent d'une bonne intention, auraient mérité une meilleure coordination. Les réactions émotionnelles et immédiates ne sont pas toujours un gage d'efficacité.

Surtout, des appels multipliés venant d'horizons divers pourraient nous faire courir le risque de disperser nos forces.

Or notre premier souci et notre premier devoir c'est de tenir nos engagements financiers pour assurer le fonctionnement de l'ASA. Les aides financières qui concernent un autre objet ne doivent en aucun cas venir amputer les financements directement liées au Statut et à la raison d'être d'ASA France. Nous devons alors parler de dons exceptionnels qui méritent d'ailleurs une étude pour, par exemple, les reçus fiscaux.

A ce sujet, nous ne voudrions pas revenir en arrière sur notre effort de rigueur dont nous avons parlé les années précédentes.

Par ce propos nous n'entendons pas bien sûr freiner la générosité ; nous pensons au contraire la favoriser, car comme la charité, la générosité bien ordonnée...

Nous avons parlé de dysfonctionnements. En fait, si l'on positive, ils ont traduit une volonté d'aider le plus possible l'ASA. Et tout ce que nous reprendrons demain montrera combien nous avons la chance de nous appuyer sur des associations dynamiques, créatives, toujours plus attachées à la belle action de l'ASA auprès de populations qui ont droit à retrouver une nouvelle dignité.

Soyons-en sûrs, nous ne visons qu'à améliorer toujours plus notre fonctionnement, pas pour ASA France qui n'est pas une fin en soi, mais pour l'ASA. Nous pouvons redire à Jacques et à Léonce, et par eux à tous les acteurs de l'ASA, qu'ils peuvent compter sur nous.

Merci à vous et à tous les membres de votre association pour ce qui a été réalisé au cours

de l'année écoulée.

- **Rapport de gestion du trésorier**

Jean Guinard, trésorier d'ASA France présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en ces termes :

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de l'association

Situation et évolution de l'activité de l'association au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons connu une baisse de 12,05% des dons. Cette baisse importante trouve, pour une large part, son explication par le fin de l'exceptionnel et important mécénat d'entreprise qui avait abondé le trésorerie d'ASA France de 200 000€ sur 3 ans (100 000€ en 2010, 50 000€ en 2011 et en 2012)

Pour mémoire :

- *En 2010, les 100 000€ ont été affectés à la construction du pont sur l'Imanga (50% du coût)*
- *En 2011, les 50000€ ont été affectés aux maisons de la 15^e promotion (60% du coût)*
- *En 2012, les 50000€ ont été affectés aux maisons de la 16^e promotion (60% du coût)*

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement à signaler

Résultats- Affectations

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes se poursuivent sans changement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le total des produits s'est élevé à 351 342€ contre 398 878€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 29 301€ contre 22 801€ en 2012.

L'association n'a pas de personnel.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1515€ contre 1558€ pour l'exercice précédent.

Le montant des subventions accordées par l'association s'élève à 316 846€ contre 396 431€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 347 711€ contre 420 840€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 631€ contre -21 962€ pour l'exercice précédent.

Après avoir pris en compte les produits financiers pour 814€ (contre 1473€ en 2012) et les frais bancaires pour 532€ (contre 521€ en 2012), le résultat courant s'établit à -3912€ contre -21 010 pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- Du report des ressources non utilisées des exercices antérieurs pour 780€ contre 19 499€ pour l'exercice précédent,
- Et des engagements à réaliser sur ressources affectées pour 5 843€ contre 1085€ en 2012,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se solde par un déficit de -1 150,87€ contre un déficit de -1 661,44€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de -1 150,87€.

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -1 150,87€ en valeur de patrimoine intégré qui s'élèvera ainsi à 103 127,65€.

Plusieurs questions sont ensuite posées au trésorier.

Il ressort de l'échange que de nombreux participants veillent à ce que le ratio entre les fonds collectés et les frais de fonctionnement de l'association soit aussi bas que possible. Sur ce point Bruno Perrin rassure les participants en indiquant que ce ratio est très faible à ASA France.

- **Rapport du Commissaire aux comptes**

Bruno Perrin donne lecture de son rapport sur les comptes d'ASA France au 31 décembre 2013.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ASA France, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau le 19 mars 2014.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1-Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à vérifier les principes comptables suivis, et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et, notamment, nous avons vérifié l'existence des justificatifs des dépenses communiqués par l'Association ASA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

- **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

-

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du Code de Commerce.

NOTA : Tous les éléments comptables peuvent être trouvés grâce au lien suivant :

http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ACTION=Rechercher&HI_PAGE=1&HI_COMPTEUR=0&original_method=get&WHAT=&JTH_ID=&JAN_BD_CP=&JRE_ID=&JAN_LIEU_DECL=&JTY_ID=&JTY_WALDEC=&JTY_SIREN=523074565&JPA_D_D=&JPA_D_F=&rechercher.x=0&rechercher.y=0

- **Montant de la cotisation des associations**

Le président propose de porter le montant de la cotisation annuelle de 150 à 200€

- **Charte des voyages de découverte à l'ASA**

Les associations ont reçu avec la convocation un projet de texte sur la déontologie à appliquer lors des voyages que les associations organisent pour découvrir l'ASA et la ZMA. Ce texte élaboré par Monique Rey est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Bruno Jallade estime d'une part que prévoir un voyage « un an » à l'avance est irréaliste et d'autre part qu'il ne faut pas limiter la venue des associations puisque, comme le trésorier général de l'ASA l'avait dit l'an passé, les voyages dits « solidaires » constituent

une ressource non négligeable pour l'ASA. Celle-ci doit donc s'organiser pour recevoir ceux qui souhaitent s'y rendre.

Paul Malartre fait observer qu'il ne faut pas restreindre trop les voyages, il faut aussi penser à la disponibilité des personnels de l'ASA dans la ZMA. Il ajoute que le texte qui est proposé ne constitue pas un règlement rigide mais un cadre général.

Les associations qui projettent un voyage sont invitées à le signaler à ASA France qui transmettra à toutes les autres. Ainsi ASAParisMada sera à l'ASA du 6 au 12 août, Drôme Provençale sera à l'ASA à la mi-octobre et ASAM Provence du 1^{er} au 15 novembre.

Le texte définitif est annexé au compte rendu Annexe II

- **Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale**

- **Première résolution : Approbation du rapport moral-** Après avoir entendu le président donner lecture du rapport moral et d'activité d'ASA France pour l'année 2013, l'assemblée générale unanime approuve ce rapport
- **Deuxième résolution : Approbation des comptes et quitus aux membres du bureau-** Après avoir entendu le rapport de gestion du trésorier et les rapports du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2013 d'ASA France et donne quitus de leur gestion aux membres du bureau
- **Troisième résolution : Affectation des résultats :** l'assemblée générale affecte la perte de l'exercice soit -1 150,87€ en valeur de patrimoine intégré qui s'élèvera ainsi à 103 127,65€
- **Quatrième résolution :** l'assemblée porte la cotisation annuelle à 200€
- **Cinquième résolution :** sous réserve d'une légère modification, le texte de la Charte sur les voyages de découverte de l'ASA est adopté à l'unanimité.

- **Election du Bureau**

Conformément aux statuts, le président de l'ASA propose la reconduction du bureau pour l'année en cours, un poste de trésorier adjoint étant créé et occupé par Jean Michel Pont, membre d'ASAM Provence.

Le bureau sera ainsi constitué

- Président : Paul Malartre
- Vice-président : Pierre Chalvidan
- Trésorier : Jean Guinard
- Trésorier-adjoint : Jean Michel Pont
- Secrétaire : Jean Louis Courbon
- Membre de droit : Jacques Tronchon président de l'ASA
- Membres : Claude Fillion
- Bernadette Durand
- Monique Rey
- Présidente d'Honneur Maryse Mathieu

L'assemblée se prononce à main levée pour cette composition du bureau.

Paul Malartre remercie les membres de l'assemblée générale pour la confiance qu'ils manifestent ainsi aux membres du bureau mais il pense qu'un renouvellement progressif doit se faire dès l'an prochain.

- **Questions diverses**

- **Chiffres-clés** : le bureau s'engage à réaliser dans les mois qui viennent un tableau avec les principaux chiffres intéressant l'ASA et les familles migrantes.
- **Révision des statuts** : les textes vieillissent et ne sont plus adaptés aux évolutions, il faut alors les revoir. C'est un chantier que le bureau ouvrira pour une éventuelle révision l'an prochain.
- A une interrogation de Jacques Aubert sur l'éventuelle présence d'un membre d'ASA France au sein du Conseil de l'ASA il est répondu que cela était impossible car les membres des associations malgaches doivent avoir la nationalité malgache.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Annexe I

Liste des représentants des Associations et des invités

- Adama : Pierre Chalvidan
- AIDASA : Jacques Landriot
- ASAM Aquitaine : Jean Debrauwère représenté par Pierre Chalvidan
- ASAM Colmar : Annick Clermont
- ASAM Dourdan : Jacques Aubert
- ASAM Drôme Provençale : Henri Balsan
- ASAM Evenos : Michel Girault représenté par Annie Guinard
- ASAM Franche-Comté : Patricia Gillard représentée par le président
- ASAM Loire-Océan : Joseph Brunellière
- ASAM Lyon : Bruno Jallade
- ASAM Monts du Lyonnais : Jean Claude Clavel
- ASAM Nîmes : Pierre Edouard Ponson représenté par M Cornet
- ASAM Provence : Véronique Douillet
- ASAParisMada : Benoit Pelier
- ASEA Normandie : Jocelyne Bridenne
- Casa Tana : Bernadette Fillion
- CMM : Annette Chantepie représentée par Jean Guinard

Invités

- Jacques Tronchon président de l'ASA et membre de droit du bureau d'ASA France
- Jeanne Ratsirahonana administratrice de l'ASA
- Léonce Wing Kong directeur exécutif de l'ASA
- Bruno Perrin Commissaire aux comptes

Membres du Bureau

- Paul Malartre Président d'ASA France
- Pierre Chalvidan vice-président
- Jean Guinard trésorier
- Maryse Mathieu présidente d'honneur
- Claude Fillion
- Bernadette Durand
- Monique Rey

- Jean Louis Courbon secrétaire

ANNEXE II

Charte des voyages de découverte de l'ASA

De plus en plus nombreux sont ceux et celles qui partent à Madagascar en "*Voyages Solidaires*" pour découvrir l'ASA.

Venir à l'ASA est, en effet, un acte de solidarité.

Ceci, à l'égard de l'Association dont on respecte le projet, à l'égard du personnel de l'ASA dont on respecte le travail et les mentalités, à l'égard des familles qui sont, depuis plus ou moins longtemps, issues de la rue ou d'une situation très précaire et, plus ou moins bien insérées et autonomes.

Ainsi pour que cette découverte se fasse dans les meilleures conditions possibles de part et d'autre voici quelques recommandations que tout voyageur s'engage à suivre.

AVANT LE VOYAGE

S'informer

Sur Madagascar, sa Culture, son Histoire, son peuplement, les conditions économiques et politiques, les mœurs et les mentalités...

Sur l'ASA, ses objectifs, ses moyens, ses réalisations, les dates des vacances scolaires...
grâce au site : www.asa-madagascar.org, aux plaquettes et autres documents distribués dans les associations du réseau.

Annoncer sa venue plusieurs mois à l'avance à l'ASA : voyages.solidaires@asa.mg

L'ASA ne peut offrir que quelques places d'accueil sur les différents sites. Or les visites sont souvent concentrées sur la même période.

L'ASA ne dispose que d'une personne pour "accompagner" les "touristes", leur servir de guide et d'interprète.

L'ASA n'a pas de véhicules à mettre au service des visiteurs car le personnel en a besoin. Il est donc nécessaire de prévoir la location d'une voiture pour les déplacements.

Si vous n'êtes pas adhérents, vous pouvez contacter une association du réseau qui vous mettra en relation avec la personne responsable des voyages à l'ASA et qui pourra fournir des renseignements sur les conditions optimum d'hébergement, de transport que vous pourrez trouver auprès de l'ASA ou d'agences de voyages proches de l'ASA...

Prévenir ASA France :

asa-france@orange.fr

Si vous partez, ASA France peut vous donner également quelques informations et conseils, voire vous demander d'emporter du courrier ou quelques objets utiles à l'ASA.

PENDANT LE SEJOUR

Accepter les conditions d'hébergement...

Madagascar est un des pays les plus pauvres du monde.

Même si l'ASA offre des services "confortables", il n'y a pas toujours de l'électricité, de l'eau, du chauffage...

Ne pas prendre de photos inconsidérément

Les Malgaches sont très souriants, heureux d'être pris en photos mais ne les considérons pas comme des "objets" photographiques.

Ne pas apporter de désordres, de nuisances...

Le personnel travaille, les nouveaux paysans travaillent, les femmes et les enfants ont leurs occupations... ils ne sont pas en "vacances" et il faut donc éviter de les déranger sans cesse.

Respectons l'environnement.

Respectons dans la mesure du possible ce qui est "fady", "tabou", "sacré" pour les Malgaches.

Eviter de donner ou de promettre des dons de personne à personne

La tentation est grande de faire plaisir à celui qui demande mais cela encourage une forme d'aumône, de marché "noir" et d'inégalités.

S'interdire toute forme de critique avec le personnel ou les familles ce qui déconsidérerait le travail de l'ASA.

Des imperfections existent ; l'envie d'apporter ses conseils est compréhensible... mais réservons nos avis pour les responsables qui verront par eux-mêmes ce qu'il convient d'ajuster. Rien ne nous autorise à formuler des jugements qui pourraient être péremptores ou blessants alors qu'on n'est que de passage et que le principe même du partenariat de l'ASA avec ASA France est fondé sur le respect du peuple malgache.

Que nos visites ne portent pas préjudice à la bonne marche de l'action de ceux qui connaissent mieux que quiconque - pour y vivre - les réalités quotidiennes de là-bas.

Aider et réapprendre à vivre autrement est un long et difficile parcours!

Faisons en sorte que notre aide, aussi généreuse soit-elle, soit judicieuse, totalement adaptée à ceux que l'on souhaite aider.

AU RETOUR

Rendre compte de son séjour à ASA France

Votre avis, en tant que "touriste" solidaire, nous intéresse beaucoup, permet d'avoir régulièrement des nouvelles et renforce la chaîne de solidarité.

Un compte rendu, quelques photos... sont bienvenus.

ASA France sera heureux de recevoir aussi vos projets de publication.

Garder sa réserve pour les commentaires

Emus, exaltés, indignés, nous avons tous envie de communiquer à nos proches nos impressions. Or il s'agit de ressentis personnels, émis souvent sans connaissance approfondie des tenants et aboutissants du projet.

Un séjour de quelques jours voire de quelques semaines ne peut garantir une perception juste de l'ensemble sur la durée.

Le 14 juin 2014

